

Madame, Messieurs

Lors de sa séance plénière du 4 mai 2022, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés, suite à une saisine par courrier du 23 avril 2022 de la Région Réunion, pour émettre un avis et des recommandations à caractère méthodologique dans le cadre de la démarche participative envisagée par le conseil régional de La Réunion : les « Etats généraux de la mobilité ».

L'intervention de la CNDP sur cette démarche a été décidée **en application de l'article L.121-1** du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP peut se saisir, y compris à la demande d'acteurs extérieurs, de missions visant à « *émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public* ». Suite à la saisine du Conseil régional de La Réunion et compte-tenu de l'intérêt des enjeux participatifs de ce dossier, les membres de la Commission ont décidé de vous confier cette mission. Par cette lettre, la CNDP précise le périmètre de cette mission, que je vous remercie d'avoir acceptée, pour vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

### **Rappel du contexte et demande du conseil régional de La Réunion**

Lors du débat public sur la Nouvelle entrée ouest (Neo) de Saint-Denis, le public avait exprimé ses difficultés pour se déplacer à la Réunion, difficultés qui dépassent le périmètre géographique et les objectifs du projet Neo. De nombreuses propositions avaient alors été formulées par le public pour répondre à la situation, et la volonté de débattre des grandes orientations en termes de mobilité avait été exprimée. Le compte-rendu du débat public Neo, publié en février 2021, avait alors recommandé l'organisation d'un grand dispositif participatif pour que le public puisse débattre de ces enjeux et apporter des réponses collectives et coordonnées à l'échelle de toute l'île sur l'avenir de la mobilité.

Le Conseil régional de La Réunion a donc décidé de donner une suite favorable à cette recommandation et souhaite l'accompagnement de la CNDP. Le Conseil régional de la Réunion est l'organisateur de ce dispositif. Il en a l'entière responsabilité dans la mesure où celui-ci ne relève pas d'une obligation prévue par le code de l'environnement. La CNDP est donc sollicitée pour l'accompagner dans

Floran AUGAGNEUR  
Renée AUPETIT  
Bernard VITRY

Chargé.e.s de délivrer un avis méthodologique – Etats généraux de la mobilité à La Réunion

la définition de ce dispositif : comment informer et mobiliser le public ? Quelles modalités de participation du public sont les plus adaptées pour ce dispositif ? Comment le piloter et comment apporter des garanties au public ? Le cas échéant, quel mandat pour les garant.e.s ? Quels engagements redditionnels du commanditaire ? Toutes les questions concernant la conception et la mise en œuvre de ce dispositif de participation du public sont susceptibles d'être abordées dans le cadre de votre mission.

L'avis méthodologique et les recommandations, que vous avez la charge de formuler, devront proposer des réponses à ces questions afin d'orienter l'organisateur au mieux dans l'élaboration de cette démarche et que cette dernière rencontre les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Cet avis méthodologique sera rendu **public** conformément aux pratiques de la CNDP. Il peut être publié en plusieurs étapes. Il devrait formuler des recommandations sur les modalités de participation du public, les modalités d'information du public et de garanties du dispositif.

#### - ***Les modalités de participation du public***

Vous formulerez une proposition d'architecture de modalités et d'outils conçues sur mesure pour répondre aux objectifs de cette démarche. Ces modalités devront être parfaitement inclusives et permettre la participation des publics les plus variés. Vous identifierez également **comment mobiliser** les différents publics et formulerez des recommandations permettant une participation effective.

#### - ***Les modalités d'Information du public***

La qualité de l'information apportée au public devra retenir toute votre attention. Dans tous les cas, il sera nécessaire de recommander à l'organisateur de produire un socle d'informations présentant les éléments clés et les enjeux de manière simple et accessible pour le public. Vos recommandations pourront également porter sur les meilleurs moyens et outils pour une bonne diffusion de ces informations.

#### - ***Les garanties du dispositif***

Comme pour toute démarche de participation du public, un tiers neutre vis-à-vis du sujet traité et indépendant du commanditaire doit veiller au respect des « règles du jeu » (transparence de l'information, restitution, reddition des comptes, etc.) et des principes de la participation.

Certaines de vos recommandations porteront donc sur le système de garantie le plus adapté pour cette démarche. Vous proposerez à l'organisateur un rôle précis pour ce système de garanties pour à minima veiller au respect des principes de la participation et restituer la parole du public.

=

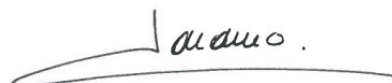
## **L'étude de contexte**

Pour mener à bien cette mission, il vous faudra avant tout **analyser le contexte local**, les questions qui font débat et les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin de recueillir avec précision les attentes des acteurs du territoire et du public, les outils les plus adaptés aux usages, les exigences en termes de garanties, la disponibilité des partenaires institutionnels de la région, etc. Cette phase d'échanges avec les différents acteurs et publics concernés doit vous permettre d'**identifier les conditions de la légitimation de ce dispositif pour formuler à l'organisateur les recommandations les plus adaptées à la réussite de cette démarche.**

## **Calendrier**

La Région Réunion envisage un dispositif en deux temps, un premier temps de débat autour des enjeux de mobilité et un deuxième temps orienté vers la formulation de propositions. Selon ce calendrier, le dispositif se déroulerait entre le **second semestre 2022 et le premier semestre 2023**. Compte-tenu du calendrier envisagé, il est probable qu'une première étape de votre avis, contenant les modalités d'information, de participation et de garanties que vous proposerez, doive être rendu pendant l'hiver austral. Vous préciserez le calendrier de votre mission avec les organisateurs lors de vos premiers échanges.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO